

Analyse du budget de la commune sur la période 1999-2010
Pourquoi il est structurellement déficitaire

Voir ci-dessous un tableau sur l'évolution du budget de puis douze ans

Les relations financières entre la commune et la Communauté d'agglomération, CAVO

La communauté d'agglomération, CAVO, a été créée le 1er janvier 2001

Depuis, malgré les transferts d'activité, les dépenses de fonctionnement de la commune n'ont pas diminué

La somme des dépenses de fonctionnement de la CAVO et des communes est très supérieure à ce que dépensaient les communes avant la CAVO

Malgré des demandes répétées, ni le maire ni le président de la CAVO n'ont expliqué cette différence, égale 15 % du montant des impôts des communes.

Selon la loi, l'AC est constante en monnaie courante ; elle n'est pas réactualisée en fonction de l'inflation

L'AC est égale à la TP perçue par la commune avant 2001 diminuée de ce que la commune dépensait pour les services qui ont été transférés à la CAVO

Une communauté d'agglomération peut décider de reverser une bonne partie de l'augmentation de la taxe professionnelle en augmentant la DSC

Mais, tout au contraire, la CAVO a décidé que la DSC diminuera et sera réduite à zéro.

La commune est donc privée de l'augmentation en monnaie courante de la taxe professionnelle : 50 % en 10 ans sans doute

Les sommes reversées par la CAVO diminuent en valeur réelle (hors inflation) : un garrot posé sur le budget de la commune, qui se resserre lentement,

L'endettement de la commune

La commune est beaucoup plus endettée que les communes françaises de même taille : de 30 à 44 % selon la façon dont on compte :

encours de la dette par personne : 1350 euros contre 1042, (+ 30%) ; encours de la dette sur recette réelle de fonctionnement : 1,17 sur 0,81 (+44%)

En 2005, la commune a restructuré sa dette, c'est à dire qu'elle a allongé ses emprunts pour diminuer l'annuité ; mais cela ne diminue pas les intérêts

En tenant compte des emprunts décidés en 2009, la dette de la commune a augmenté de 8,2 millions d'euros en douze ans.

D'avantage encore si l'on tient compte du fait que la TVA est remboursée aujourd'hui un an plus tôt qu'auparavant.

La dette nette (endettement diminué de ce que l'Etat doit à la commune) a donc augmenté de près de 10 millions d'euros en douze ans

Le rythme des investissements

Hors les équipements nouveaux, les investissements sont en réalité des dépenses d'entretien (les chaussées p ex.) ou un remplacement - une école p ex.

Par habitant, l'investissement est inférieur à la moyenne des communes.

Il n'est pas surprenant que l'immobilier de notre commune (bâtiments, chaussées, trottoirs) se dégrade

Le financement de l'investissement courant (entretien du patrimoine) n'est pas durable

L'autofinancement représente moins de la moitié ; il y a aussi des subventions

L'investissement est aussi financé par l'augmentation de la dette 0,8 Million d'euros par an en moyenne

et par des ventes d'actifs : 16 millions d'euros en douze ans, soit 1,3 million par an.

Ce financement n'est pas durable ; **le budget est structurellement déséquilibré : il manque au moins 2 millions d'euros par an.**

L'avenir

Dans la situation actuelle,

pour rétablir l'équilibre du budget et pour compenser la baisse de ce que reverse la communauté d'agglomération à la commune

une augmentation des impôts communaux sera toujours nécessaire même si les dépenses de fonctionnement de la commune augmentent peu,

La communauté du Val d'Orge se flatte de ne pas avoir créé d'impôt. C'est bien commode !

Elle voudrait qu'on la remercie alors que cette position lui permet de dépenser sans compter en évitant le jugement des contribuables

et en faisant tout supporter par les conseils municipaux qui n'ont aucun moyen de regard sur les dépenses de la communauté.

Que la communauté d'agglomération reverse à la commune l'augmentation de la taxe professionnelle, 3 millions d'euros.

Cela permettra en même temps de baisser légèrement les impôts de la commune et de rétablir l'équilibre de son budget.

Si la Communauté d'agglomération manque de financement, qu'elle crée un nouvel impôt ! Légalement, elle peut le faire.

On saura alors qui est responsable des décisions financées par cet impôt : le personnel en plus, le Trianon, le centre nautique, etc.

Historique de quelques données structurelles du budget de la commune de Ste Geneviève des bois

	CA : compte administratif : les recettes et les dépenses réelles					BP : budget primitif : ce qui est prévu ou décidé en début d'année						
	CA 99	CA00	CA 01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	CA07	CA08	BP09	BP10
recettes de gestion	33223	34632	33149	36543	33091	34467	34815	36430	38289	37498	38404	39880
dépenses de fonctionnement	28547	30091	31503	32823	30256	30820	31657	32427	34350	35237	35242	35656
impôts communaux*	15901	17136	10070	9517	10207	10932	11380	12194	12571	12917	13187	14554
AC* versée par la CAVO*	0	0	6620	6621	5982	5982	6021	5981	5976	5976	5976	5976
DSC* versée par la CAVO	0	0	0	593	725	811	445	415	455	342	342	342
impôts+AC+DSC	15901	17136	16690	16731	16914	17725	17846	18590	19002	19235	19505	20872
Dotation gale de fonct,DGF *	6031	6085	5917	6106	6128	6261	6324	6413	6496	6557	6631	6792
autofinancement*	4675	4541	1646	3720	2835	3647	3158	4003	3939	2261	3162	4224
Investissements	4740	12306	13939	9390	7761	6273	7422	13250	14273	4671	7172	10230
endettement net de l'année*	-807	-337	5979	1182	-561	-245	151	1180	2383	-1966	-770	283
ventes nettes d'actifs*	2317	1075	2870	2357	700	0	1075	1735	1878	72	730	1380
remboursement des emprunts	4176	4507	5118	5008	5049	4910	10235	2887	2682	2406	2424	2319
nouveaux emprunts	3368	4170	11098	6190	4488	4665	10386	4067	5065	440	1654	2602
Intérêts de la dette	2856	1877	2129	2092	2111	1655	1578	1392	2124	1256	2202	2067
Annuité de la dette	7032	6384	7247	7100	7160	6565	11813	4279	4806	3662	4626	4386
Annuité/impôts communaux*	44%	37%	72%	75%	70%	60%	104%	35%	38%	28%	35%	30%
Intérêts/impôts communaux	18%	11%	21%	22%	21%	15%	14%	11%	17%	10%	17%	14%

Notes

Impôts communaux : impôts décidés par la commune : essentiellement taxe d'habitation, foncier bâti, et, jusqu'en 2000, taxe professionnelle

CAVO : communauté d'agglomération du Val d'Orge

AC : attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération DGF : dotation versée par l'Etat

DSC : dotations de solidarité communautaire

Autofinancement : différence des recettes de gestion et des dépenses de fonctionnement

Endettement net de l'année : différence des emprunts et des remboursements de l'année

Ventes nettes d'actifs : différence entre les ventes d'actifs (des terrains en général) et les acquisitions

Annuité/impôts communaux : ce ratio montre la part des impôts qui est obligatoirement utilisée pour rembourser la dette et payer les intérêts

Intérêts/impôts communaux : ce ratio montre la part des impôts consacrée au paiement des intérêts

En 2009, le BP prévoyait une diminution de l'endettement ; en cours d'année de nouveaux investissements et un nouvel emprunt ont été décidés,